



AVIS DE TENUE DE COMPÉTITION

CHAMPIONNATS « A » DE LA SECTION QUÉBEC - PATINAGE CANADA 2016

Dates : 6 au 8 novembre 2015

Lieu : Palais des sports Léopold-Drolet
Centre Eugène-Lalonde
Centre Julien-Ducharme
Sherbrooke, Qc

Hôte : CPA Sherbrooke

Sanctionnés par : Patinage Canada P-15-004

-----AVIS IMPORTANT-----

Veillez prendre note que l'inscription en ligne est obligatoire pour tous les participants. Les frais d'inscriptions peuvent être payés en ligne ou par chèque / mandat-poste SEULEMENT et devront être reçus au bureau de Patinage Québec avant le 30 Septembre 2015 à 16 h pour s'inscrire.

Veillez noter qu'aucun délai ne sera accordé et que seul le courrier reçu à cette date sera considéré.

TABLE DES MATIÈRES**PAGE**

BUT DES CHAMPIONNATS DE SECTION	3
RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	3
PERSONNES-RESSOURCES DU COMITÉ ORGANISATEUR LOCAL	4
PATINOIRES.....	4
CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION (Manuel des compétitions de qualification, paragraphe 515)	6
RESTRICTIONS CONCERNANT L'INSCRIPTION (partie du Manuel des compétitions de qualification, paragraphe 530 (5))	7
(1) INSCRIPTION – Palais des sports Léopold-Drolet	15
PRIX.....	17
HÉBERGEMENT.....	17
ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉ.....	17
AUTRES RENSEIGNEMENTS	17
RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES BILLETS.....	17

BUT DES CHAMPIONNATS DE SECTION

Les championnats de section permettent de repérer les meilleurs patineurs de chaque province (l'Ontario compte quatre sections) qui avanceront à la prochaine ronde de compétitions de qualification menant en fin de compte aux Championnats canadiens de patinage artistique. Les championnats de section représentent la première expérience de compétition des patineurs du volet compétition, et d'un point de vue technique, ils doivent être organisés de façon aussi semblable que possible que les Championnats canadiens sur le plan des règlements et de l'expérience de compétition.

Chacun des championnats de section est la propriété de Patinage Canada et peut être commandité au niveau local, conformément aux lignes directrices sur le marketing de Patinage Canada. La planification et l'exécution des championnats de chaque section sont déléguées à la section ou à son comité hôte avec l'appui de Patinage Canada, à l'échelon national, mais la compétition relève de la surveillance technique d'un représentant technique désigné par la section. Patinage Canada fournit à chaque section une trousse d'orientation qui décrit les responsabilités et les lignes directrices pour l'événement. Patinage Canada fournit des modèles pour tout matériel promotionnel des événements de section afin d'assurer l'uniformité à l'échelon national.

Les championnats de section donnent à la section l'occasion de présenter ses patineurs talentueux, de former les officiels et les bénévoles, de reconnaître les commanditaires et d'offrir un spectacle de patinage aux publics au niveau provincial.

En vertu des règlements de Patinage Canada, tous les championnats de section doivent être terminés au plus tard le premier dimanche qui suit le 30 novembre de l'année de patinage en cours.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Les championnats « A » de la section Québec de Patinage Canada 2016 se dérouleront conformément au Manuel des compétitions de qualification de Patinage Canada et aux Règlements sur le CPC en ce qui concerne les règles particulières régissant les épreuves de qualification et les épreuves qui se déroulent en vertu du système CPC. Le dossier technique pré-compétition de chaque discipline particulière, les communiqués de l'ISU et les éclaircissements devraient aussi être consultés en vue de la saison qui vient.

Les règlements qui régissent les championnats de section s'appliquent aussi à toute ronde éliminatoire de sous-section ou de section, à moins d'indication contraire dans le présent avis de tenue de compétition.

Si quatre concurrents ou moins sont inscrits à un championnat de section (8 ou moins au Québec), la section peut annuler la compétition et approuver l'inscription des concurrents en question à la compétition Défi de Patinage Canada dans la même catégorie (le cas échéant)

PERSONNES-RESSOURCES DU COMITÉ ORGANISATEUR LOCAL

Gestionnaire de la compétition :
Téléphone :
Courriel :
Site Internet :

Marie-Josée Tessier
514 252-3073 poste 3597
mjtessier@patinage.qc.ca
www.patinage.qc.ca

Présidents du comité organisateur :
Représentant technique :
Spécialiste de données en chef :

Sandrine Lefebvre
Isabelle Matte
Claudine Hébert

PATINOIRES

Nom de la patinoire	Dimension de la surface des glaces :
Palais des sports Léopold-Drolet 360, rue du Cégep Sherbrooke (Qc) J1E 2J9	85 x 200 pieds
Centre Eugène-Lalonde 350 rue Terril Sherbrooke (Qc)	100 x 200 pieds
Centre Julien-Ducharme 1671, chemin Duplessis Sherbrooke (Qc) J1G 5G7	85 x 200 pieds

ADMISSIBILITÉ AUX COMPÉTITIONS (règlement 5401 de Patinage Canada)

Les participants aux épreuves des Championnats Nationaux de Patinage Canada doivent satisfaire aux critères suivants :

- (1) **PERSONNE ADMISSIBLE** : être des personnes admissibles, définies à la section 2100 du Manuel des règlements de Patinage Canada.
- (2) **MEMBRE ASSOCIÉ** : être membres associés en règle de l'Association.
- (3) **CITOYENNETÉ CANADIENNE** : être citoyens canadiens selon la Loi de 1985 sur la citoyenneté ou, si sujets étrangers, avoir un statut de résident permanent et résider au Canada depuis au moins un an avant la date de la tenue des championnats auxquels ils désirent participer. Si le participant est d'âge légal, il doit signer, en toute bonne foi, son intention de devenir citoyen canadien. Si le participant n'est pas canadien et qu'il est mineur, lui-même et ses parents (ou les tuteurs si les deux parents sont décédés) doivent signer, sous serment, auprès du chef de la direction générale de Patinage Canada, une déclaration indiquant son intention de devenir citoyen dès que ce sera légalement possible.

Dans le cas d'un couple de patinage ou de danse sur glace, au moins un des deux partenaires doit avoir la citoyenneté canadienne. L'autre partenaire peut être citoyen ou résident de n'importe quel autre pays membre de l'ISU et ne doit pas nécessairement résider au Canada.

- (4) **POLITIQUE ANTIDOPAGE ET PROGRAMME DE CONTRÔLE ANTIDOPAGE** : accepter d'observer les règlements généraux et les règlements de l'Association concernant les contrôles antidopage effectués avec ou sans préavis, comme le détermine régulièrement le conseil d'administration. Ces règlements s'intitulent « Politique antidopage et Programme de contrôle antidopage de Patinage Canada » et seront mis à la disposition des participants éventuels qui en font la demande à leur section ou au bureau national. (Consulter les Politiques et procédures de Patinage Canada.)

LES PATINEUSES DES CATÉGORIES PRÉ-NOVICE À SENIOR DAMES ÉLIGIBLES AUX CHAMPIONNATS « A » DE SECTION QUÉBEC 2016 DOIVENT AVOIR ÉTÉ SÉLECTIONNÉES SELON LES CRITÈRES SUIVANTS LORS DES CHAMPIONNATS DE SOUS-SECTION QUÉBEC DE PATINAGE CANADA 2016.

(a) **PATINEUSES PRÉ-NOVICE DAMES**

Les **96 meilleurs pointages techniques combinés** des programmes court et libre se sont qualifiées aux Championnats de la Sous-section Québec – Patinage Canada 2016. En cas d'égalité, le pointage total sera utilisé pour départager les patineuses.

(b) **PATINEUSES NOVICE DAMES**

Les **40 meilleurs pointages techniques combinés** des programmes court et libre se sont qualifiées aux Championnats de la Sous-section Québec – Patinage Canada 2016. En cas d'égalité, le pointage total sera utilisé pour départager les patineuses.

(c) **PATINEUSES JUNIOR DAMES**

Les **24 premières patineuses (résultat final)** qui se sont qualifiées aux Championnats de la Sous-section Québec – Patinage Canada 2016.

(d) **PATINEUSES SENIOR DAMES**

Les **24 premières patineuses (résultat final)** qui se sont qualifiées aux Championnats de la Sous-section Québec – Patinage Canada 2016.

(e) **EXEMPTIONS DES CONCURRENTS AUX COMPÉTITIONS DE SOUS-SECTION**

Les concurrents qui s'inscrivent à une épreuve de compétition de sous-section et qui, durant la même saison de compétition, ont été sélectionnés par Patinage Canada ou, dans le cas d'un Grand Prix senior, par le groupe de sélection du Grand Prix de l'ISU (ou par Patinage Canada dans le cas d'inscriptions canadiennes aux Internationaux Patinage Canada) pour participer à un Grand Prix junior, un Grand Prix senior ou à un événement international senior auront droit à une exemption automatique pour passer directement aux Championnats « A » de section Québec.

(f) **REMPLAÇANTS**

Aucun (e) remplaçant (e) ne sera nommé(e).

CONDITIONS EXIGÉES POUR L'INSCRIPTION (Manuel des compétitions de qualification, paragraphe 515)

- (1) **EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS** : Les concurrents qui désirent participer aux Championnats de section et aux événements menant aux Championnats de section doivent avoir réussi les tests énumérés au règlement 510 du Manuel des compétitions de qualification (voir ci-dessous) avant le 30 septembre qui précède les championnats. Un patineur qui a réussi un test ou une partie d'un test supérieur peut aussi être considéré admissible à condition de satisfaire aux exigences minimales de test.
- (2) **EXIGENCES EN MATIÈRE D'ÂGE** : Les concurrents qui désirent participer aux compétitions de qualification menant aux Championnats canadiens de patinage artistique doivent satisfaire aux exigences en matière d'âge stipulées au règlement 510.
- (3) **PARTICIPATION AUX ÉPREUVES DE PATINAGE EN SIMPLE AUX CHAMPIONNATS DE SECTION** : Un concurrent ne peut participer qu'aux épreuves de patinage en simple des Championnats de la section dont son club d'appartenance est membre.
- (4) **PARTICIPATION AUX ÉPREUVES DE PATINAGE EN COUPLE OU DE DANSE AUX CHAMPIONNATS DE SECTION** : Un couple de patinage en couple ou de danse composé de patineurs dont les clubs appartiennent à différentes sections ne peut participer qu'à un seul des championnats de section des sections représentées par ses membres. Les présidents des sections concernées doivent être informés du championnat auquel le couple participera.

INSCRIPTION DES CONCURRENTS

Les inscriptions doivent être faites en ligne via le site www.amilia.com/fpaq. Toutes les inscriptions et les paiements doivent être reçus au plus tard le **mercredi 30 septembre 2015 à 16 h**

Les droits d'inscription doivent être payés en ligne ou par chèque. Aucun chèque postdaté après le 30 septembre 2015 ne sera accepté. Les chèques doivent être libellés à l'ordre de Patinage Québec et postés à l'adresse suivante :

Patinage Québec
a/s Marie-Josée Tessier, coordonnatrice aux compétitions
4545, av. Pierre-de Coubertin
Montréal (Québec) H1V 0B2

Aucun remboursement ne sera autorisé après la date limite d'inscription. Il est de la responsabilité des patineurs de s'assurer qu'ils sont éligibles dans la catégorie où ils s'inscrivent.

Pour les remboursements effectués avant la date limite, Patinage Québec déduira du remboursement des frais d'administration de 5 % ainsi que les frais relatifs à l'inscription en ligne.

Aucun changement de groupe ou de catégorie ne sera effectué après l'affichage sur le site Internet.

Remarque : tous les patineurs doivent mettre à jour leur « profil personnel » dans le site de Connexion des membres du site de Patinage Canada.

La section doit vérifier l'admissibilité de tous les concurrents, en consultation avec le bureau national de Patinage Canada.

DROITS D'INSCRIPTION

Les droits d'inscription n'incluent pas les frais administratif (3.75%) et les taxes.

Programmes combinés	Pré-Novice à Senior
Simple	235 \$
Couple et Danse	130 \$ / partenaire

RESTRICTIONS CONCERNANT L'INSCRIPTION (partie du Manuel des compétitions de qualification, paragraphe 530 (5))

CHAMPIONNATS NATIONAUX DE PATINAGE ARTISTIQUE :

- (a) **COMPÉTITION DANS LA MÊME DISCIPLINE D'UNE MÊME ÉPREUVE** : Aucun concurrent ne peut participer plus de trois fois dans la même discipline (patinage en simple, patinage en couple ou danse) à la même épreuve (novice) des Championnats nationaux.
- (b) **VAINQUEUR D'UNE ÉPREUVE** : Le vainqueur d'une épreuve de patinage en simple ou le couple vainqueur d'une épreuve de patinage en couple ou de danse n'est pas admis à participer de nouveau à la même épreuve.
- (c) **UN PARTENAIRE D'UN COUPLE SENIOR DE PATINAGE OU DE DANSE PARTICIPANT À UNE COMPÉTITION JUNIOR LES ANNÉES SUIVANTES** : Un partenaire d'un couple de patinage ou de danse qui se classe premier, deuxième ou troisième aux Championnats Nationaux en senior ne peut s'inscrire à la même épreuve aux Championnats nationaux en JUNIOR avec un partenaire différent, une année subséquente.

EXIGENCES EN MATIÈRE DE TESTS ET D'ÂGE POUR LA PARTICIPATION AUX COMPÉTITIONS (partie du Manuel des compétitions de qualification, paragraphe 510)

- (1) **ÉPREUVES PRÉ-NOVICE**
 - (a) **PATINAGE EN SIMPLE**
 - (i) **TEST** : Avoir réussi le test Junior Bronze de style libre ou un test de niveau supérieur.

- (ii) **ÂGE** : Les concurrents de compétition de patinage en simple pré-novice doivent être âgés de moins de 16 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
 - (b) **PATINAGE EN COUPLE**
 - (i) **TEST** : Avoir réussi le test Junior Bronze de style libre ou un test de niveau supérieur.
 - (ii) **ÂGE** : Les concurrents de compétition de patinage en couple pré-novice doivent être âgés de moins de 18 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
 - (c) **DANSE**
 - (i) **TEST** : Avoir réussi le test Junior Bronze de danse ou un test de niveau supérieur.
 - (ii) **ÂGE** : Les concurrents de compétition de danse pré-novice doivent être âgés de moins de 18 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
- (2) **ÉPREUVES NOVICE**
- (a) **PATINAGE EN SIMPLE**
 - (i) **TEST** : Avoir réussi le test Or de style libre ou un test de niveau supérieur.
 - (ii) **ÂGE** : Les concurrents de compétition de patinage en simple novice doivent être âgés de moins de 17 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.
 - (b) **PATINAGE EN COUPLE**
 - (i) **TEST** : Avoir réussi le test Or de style libre ou un test de niveau supérieur.
 - (ii) **ÂGE** : Aucune restriction.
 - (c) **DANSE**
 - (i) **TEST** : Avoir réussi au moins deux danses sur tracé du test Or de danse ou un test de niveau supérieur.
 - (ii) **ÂGE** : Les concurrents doivent satisfaire aux critères d'âge fixés par l'ISU pour le niveau junior (seule la limite maximale d'âge s'applique).
- (3) **ÉPREUVES JUNIOR**
- (a) **PATINAGE EN SIMPLE**
 - (i) **TEST** : Avoir réussi le test Or de style libre ou un test de niveau supérieur.
 - (ii) **ÂGE** : Les concurrents doivent satisfaire aux critères d'âge fixés par l'ISU pour le niveau junior (seule la limite maximale d'âge s'applique).
 - (b) **PATINAGE EN COUPLE**
 - (i) **TEST** : Avoir réussi le test Or de style libre ou un test de niveau supérieur.
 - (ii) **ÂGE** : Aucune restriction en matière d'âge pour les compétitions de qualification tenues au Canada.
 - (c) **DANSE**
 - (i) **TEST** : Avoir réussi le test complet Or de danse ou un test de niveau supérieur.
 - (ii) **ÂGE** : Les concurrents doivent satisfaire aux critères d'âge fixés par l'ISU (limite âge maximale)
- (4) **ÉPREUVES SENIOR**
- (a) **PATINAGE EN SIMPLE**
 - (i) **TEST** : Avoir réussi le test complet Or de style libre.
 - (ii) **ÂGE** : Aucune restriction.

- (b) **PATINAGE EN COUPLE**
 - (i) **TEST** : Avoir réussi le test complet Or de style libre.
 - (ii) **ÂGE** : Aucune restriction
- (c) **DANSE**
 - (i) **TEST** : Avoir réussi le test complet Or de danse.
 - (ii) **ÂGE** : Aucune restriction.

CHOIX DES CONCURRENTS DES CHAMPIONNATS DE SECTION DE PATINAGE CANADA (partie du Manuel des compétitions de qualification, paragraphe 520(10))

Toutes les inscriptions doivent être approuvées et présentées par le président de la section ou son représentant.

(a) QUOTA NORMAL D'INSCRIPTIONS

Le choix des concurrents des Championnats de section de Patinage Canada qui avancent au Défi de Patinage Canada ou aux Championnats nationaux de patinage Canadian Tire se fait comme suit :

- (i) **ÉPREUVES PRÉ-NOVICE et NOVICE** : Les concurrents pré-NOVICE et NOVICE qui se classent en première, deuxième, troisième et quatrième position (de la première à la huitième position, inclusivement, au Québec) peuvent être sélectionnés pour représenter la section au Défi de Patinage Canada approprié, mais le choix de moins de quatre concurrents est laissé à la discrétion de la direction de la section.
- (ii) **ÉPREUVES JUNIOR ET SENIOR** : Les concurrents JUNIOR et SENIOR qui se classent en première, deuxième, troisième et quatrième position (de la première à la huitième position, inclusivement, au Québec) dans chacune des épreuves de qualification des Championnats de section et respectent les exigences du paragraphe 520 (10.)(b) (i), peuvent être sélectionnés pour représenter la section au Défi de Patinage Canada approprié, mais le choix de moins de quatre concurrents (huit inscriptions au Québec) est laissé à la discrétion de la direction de la section.

(b) QUALIFICATIONS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES INSCRIPTIONS DES CHAMPIONNATS DE SECTION DE PATINAGE CANADA

- (i) **NOTES TECHNIQUES MINIMALES NOTES MINIMALES DE QUALIFICATION** : Les concurrents doivent aussi obtenir une note minimale de qualification conformément aux lignes directrices annoncées annuellement par le Comité de développement de la haute performance, au plus tard le 1^{er} juillet. Si la section ne compte aucun concurrent qui respecte les lignes directrices pour la note minimale de qualification

dans une catégorie donnée, la section a le droit d'inscrire un concurrent dans la catégorie.

(c) EXEMPTIONS

- (i) **PATINEURS EXEMPTÉS** : Les concurrents à qui on a accordé des exemptions des épreuves de qualification de section (voir la Politique sur les exemptions dans les **Politiques et procédures**) pourront s'inscrire aux épreuves du Défi de Patinage Canada ou des Championnats nationaux de Patinage Canadian Tire (ou, le cas échéant, à la ronde de qualification aux Championnats nationaux de Patinage Canadian Tire), le cas échéant, sans autre forme de qualification.

(d) INSCRIPTIONS HORS QUALIFICATION DES CHAMPIONNATS DE SECTION

- (i) **ATTRIBUTION D'INSCRIPTIONS HORS QUALIFICATION DES CHAMPIONNATS DE SECTION** : Une fois que le nombre total d'inscriptions de patineurs qualifiés sera déterminé, comme le définit le paragraphe 520 (10.)(a), (b) et (c), des inscriptions hors qualification seront permises afin de remplir les groupes d'échauffements de chaque catégorie.

Dans tous les cas,

- i. les inscriptions hors qualification se poursuivront jusqu'à ce que les dix groupes d'échauffement pour les femmes pré-NOVICE et NOVICE aient été remplis ou qu'il ne reste plus d'équipes d'athlètes qui satisfont aux exigences minimales d'admissibilité en vertu du paragraphe 520(10)(b)(i);
- ii. pour toutes les autres catégories, si on compte moins de cinq groupes d'échauffements, les inscriptions hors qualification se poursuivront jusqu'à ce que cinq groupes d'échauffement aient été remplis ou qu'il ne reste plus d'équipes d'athlètes qui satisfont aux exigences minimales d'admissibilité en vertu du paragraphe 520(10)(b)(i).

Les inscriptions hors qualification seront attribuées tout d'abord en fonction de la prochaine note de qualification la plus haute de la section, conforme à la note minimale de qualification, jusqu'à ce que les groupes d'échauffement soient remplis.

- (e) **REMPLAÇANTS** : Les concurrents classés d'une place inférieure aux épreuves des Championnats de section peuvent être nommés remplaçants et ils peuvent remplacer un concurrent qui s'est retiré avant le début de l'épreuve.

CHOIX DES CONCURRENTS DU DÉFI DE PATINAGE CANADA (partie du Manuel des compétitions de qualification, paragraphe 525 (3))

- (a) **RÉSULTAT FINAL** : Le résultat final, pour chacune des épreuves des compétitions Défi, détermine les concurrents admissibles à l'épreuve équivalente des Championnats nationaux de Patinage Canadian Tire, comme indiqué ci-dessous.
- (i) **NOVICE** : Le Défi de Patinage Canada peut inscrire les patineurs qui se sont classés parmi les 18 premiers dans chacune des catégories de patinage en simple masculin et de patinage en simple féminin, parmi les 12 premiers en patinage en couple et parmi les 15 premiers en danse sur glace qui comprennent les patineurs exemptés dans chaque épreuve respective, aux Championnats nationaux de Patinage Canadian Tire, au cours de la même saison de patinage.
 - (ii) **JUNIOR** : Le Défi de Patinage Canada peut inscrire les patineurs qui se sont classés parmi les 18 premiers dans chacune des catégories de patinage en simple masculin et de patinage en simple féminin, parmi les 12 premiers en patinage en couple et parmi les 15 premiers en danse sur glace qui comprennent les patineurs exemptés dans chaque épreuve respective, aux Championnats nationaux de Patinage Canadian Tire, au cours de la même saison de patinage.
 - (iii) **SENIOR**
 - (a) **PATINAGE EN SIMPLE SENIOR** : Le nombre maximal de concurrents aux épreuves SENIOR de patinage en simple est de 18. Ces concurrents sont inscrits conformément au paragraphe (e) ci-dessous.
 - (b) **PATINAGE EN COUPLE SENIOR** : Le nombre maximal de concurrents aux épreuves SENIOR de patinage en couple est de 12. Ces concurrents sont inscrits conformément au paragraphe (e) ci-dessous.
 - (c) **DANSE SUR GLACE SENIOR** : Le nombre maximal de concurrents aux épreuves SENIOR de danse est de 15. Ces concurrents sont inscrits conformément au paragraphe (e) ci-dessous.
- (b) **DÉTERMINATION DES CONCURRENTS SENIOR** : Les inscriptions aux épreuves SENIOR des Championnats nationaux de Patinage Canadian Tire sont faites dans l'ordre de priorité suivant jusqu'à ce que le nombre maximal de concurrents pour l'épreuve ait été atteint :
- (i) premièrement, les concurrents qui ont reçu une exemption automatique ou individuelle;
 - (ii) le reste des concurrents est déterminé selon les résultats de la compétition Défi de Patinage Canada.
- (c) **REMPLAÇANTS** : Le concurrent qui a obtenu le score suivant le plus élevé à la compétition Défi pertinente peut remplacer un concurrent aux Championnats nationaux de Patinage Canadian Tire qui s'est retiré avant le début de la compétition.

- (d) **QUOTA NORMAL NON DÉPASSÉ AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX DE PATINAGE CANADIEN TIRE** : Lorsque le quota normal aux Championnats nationaux de Patinage Canadian Tire n'est pas dépassé (c'est-à-dire 18 pour le patinage en simple, 12 pour le patinage en couple et 15 pour la danse sur glace) après qu'on a combiné le nombre total d'inscriptions admissibles aux compétitions Défi de Patinage Canada, cette épreuve a lieu, mais n'est pas obligatoire à aucune des compétitions Défi, que le quota maximum soit dépassé ou non à l'une ou l'autre des compétitions Défi.
- (e) **DÉPÔT DES INSCRIPTIONS** : Les inscriptions des concurrents résultant du Défi de Patinage Canada doivent être présentées par le président général du comité organisateur ou son représentant.

PRÉCISIONS CONCERNANT LES ÉPREUVES – CHAMPIONNATS « A » DE SECTION QUÉBEC DE PATINAGE CANADA (partie du Manuel des compétitions de qualification, paragraphe 520)

1. ÉPREUVES PRÉ-NOVICE

- (a) **CHAMPIONNATS PRÉ-NOVICE DE PATINAGE EN SIMPLE – FEMMES ET HOMMES** : Ces compétitions comprennent deux parties :
 - (i) **PROGRAMME COURT** : Un programme court en musique d'une durée maximale de 2 min. 30 sec. qui comprend le groupe d'éléments annoncé par Patinage Canada pour la saison en cours.
 - (ii) **PROGRAMME LIBRE** : Un programme libre d'une durée de 3 min. (+ ou – 10 sec.). Les exigences pour ce programme sont communiquées chaque saison de patinage.
- (b) **CHAMPIONNATS PRÉ-NOVICE – PATINAGE EN COUPLE** : Cette compétition comprend deux parties :
 - (i) **PROGRAMME COURT** : Un programme court en musique d'une durée maximale de 2 min. 50 sec. qui comprend le groupe d'éléments annoncé par Patinage Canada pour la saison en cours.
 - (ii) **PROGRAMME LIBRE** : Un programme libre en musique d'une durée de 3 min. (+ ou – 10 sec.). Les exigences pour ce programme sont communiquées chaque saison de patinage.

- (c) **CHAMPIONNATS PRÉ-NOVICE DE DANSE** : Cette compétition comprend deux parties :
- (i) **DANSES SUR TRACÉ** : Deux danses énumérées ci-dessous et patinées dans l'ordre précisé. Tango Harris et Blues.
 - (ii) **DANSE LIBRE** : Une danse libre en musique d'une durée de 2 min. 30 sec. (+ ou – 10 sec.). Les exigences pour ce programme sont communiquées chaque saison de patinage.

2. ÉPREUVES NOVICE

- (a) **CHAMPIONNATS NOVICE DE PATINAGE EN SIMPLE – FEMMES ET HOMMES** : Cette compétition comprend deux parties :
- (i) **PROGRAMME COURT** : Un programme court en musique d'une durée maximale de 2 min. 30 sec. qui comprend le groupe d'éléments annoncé par Patinage Canada pour la saison en cours.
 - (ii) **PROGRAMME LIBRE** : Un programme libre en musique. Les exigences sont communiquées chaque saison de patinage. La durée du programme est comme suit :

Femmes : 3 min. (+ ou – 10 sec.)

Hommes : 3 min. 30 sec. (+ ou – 10 sec.)
- (b) **CHAMPIONNATS NOVICE DE PATINAGE EN COUPLE** : Cette compétition comprend deux parties :
- (i) **PROGRAMME COURT** : Un programme court en musique d'une durée maximale de 2 min. 50 sec. qui comprend le groupe d'éléments annoncé par Patinage Canada pour la saison en cours.
 - (ii) **PROGRAMME LIBRE** : Un programme libre en musique d'une durée de 3 min. 30 sec. (+ ou – 10 secondes). Les exigences pour ce programme sont communiquées chaque saison de patinage.
- (c) **CHAMPIONNATS NOVICE DE DANSE** : Cette compétition comprend deux parties :
- (i) **DANSES SUR TRACÉ** : Deux danses énumérées ci-dessous et patinées dans l'ordre précisé. Valse Starlight et Tango Argentin
 - (ii) **DANSE LIBRE** : Une danse libre en musique d'une durée de 3 min. (+ ou – 10 secondes). Les exigences pour ce programme sont communiquées chaque saison de patinage.

3. ÉPREUVES JUNIOR

- (a) **CHAMPIONNATS JUNIOR DE PATINAGE EN SIMPLE – FEMMES ET HOMMES** : Ces compétitions comprennent deux parties définies par l'ISU :
 - (i) **PROGRAMME COURT**
 - (ii) **PROGRAMME LIBRE**

- (b) **CHAMPIONNATS JUNIOR DE PATINAGE EN COUPLE** : Cette compétition comprend deux parties définies par l'ISU :
 - (i) **PROGRAMME COURT**
 - (ii) **PROGRAMME LIBRE**

- (c) **CHAMPIONNATS JUNIOR DE DANSE** : Cette compétition comprend deux parties définies par l'ISU :
 - (i) **DANSE COURTE**
 - (ii) **PROGRAMME LIBRE**

4. ÉPREUVES SENIOR

- (a) **CHAMPIONNATS SENIOR DE PATINAGE EN SIMPLE – FEMMES ET HOMMES** : Ces compétitions comprennent deux parties définies par l'ISU :
 - (i) **PROGRAMME COURT**
 - (ii) **PROGRAMME LIBRE**

- (b) **CHAMPIONNATS SENIOR DE PATINAGE EN COUPLE** : Cette compétition comprend deux parties définies par l'ISU :
 - (i) **PROGRAMME COURT**
 - (ii) **PROGRAMME LIBRE**

- (c) **CHAMPIONNATS SENIOR DE DANSE SUR GLACE** : Cette compétition comprend deux parties définies par l'ISU :
 - (i) **DANSE COURTE**
 - (ii) **DANSE LIBRE**

5. EXCLUSION APRÈS LE PROGRAMME COURT

Pour le programme libre, les 24 premiers patineurs s'exécuteront sauf pour les Pré-Novice Dames où les 30 premières se qualifieront pour la 2^e partie de la compétition.

INSCRIPTION ET GLACE D'ENTRAÎNEMENT POUR LES CHAMPIONNATS DE SECTION (conformément au Manuel des compétitions de qualification, paragraphe 520(8(i) –(j))

1.1. INSCRIPTION – Palais des sports Léopold-Drolet

Les concurrents doivent s'inscrire à la compétition avant leur période d'entraînement officielle qui précède immédiatement la première partie de leur épreuve. L'inscription des patineurs, des officiels et des entraîneurs se déroulera **au Palais des sports Léopold-Drolet (glace 1)**.

L'inscription sera ouverte le jeudi 5 Novembre entre 19h30 et 21h. Les jours de compétition, l'inscription commencera une heure avant le début des événements.

Le formulaire de contenu du programme doit être remis avec votre CD lors de votre inscription sur le site de la compétition.

1.2 INSCRIPTION ÉQUIPE DU QUÉBEC – Centre Julien Ducharme

Les athlètes qui se qualifieront pour l'équipe du Québec et les deux substituts devront aller s'inscrire au Centre-Julien Ducharme. Voir les horaires à l'affichage.

2. GLACE D'ENTRAÎNEMENT

Après s'être inscrits ou avoir participé à une séance d'entraînement officielle prévue pour une compétition, les concurrents ne peuvent plus patiner ailleurs que sur la glace officielle d'entraînement ou de la compétition prévue pour leur épreuve. Toute infraction à ce règlement peut entraîner la suspension du concurrent de la compétition en question. Ce règlement s'applique à toutes les épreuves de qualification, y compris les championnats régionaux ou de sous-section, les Championnats de section, les compétitions Défi de Patinage Canada et les Championnats nationaux Canadian Tire.

ACCREDITATION DES ENTRAÎNEURS

Le règlement général 2403 (Politiques et procédures de Patinage Canada) s'applique.

Afin de recevoir une accréditation de Patinage Canada pour les championnats de section, les entraîneurs professionnels de Patinage Canada doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- être certifiés du Programme des entraîneurs intermédiaires de Patinage STAR et des entraîneurs provinciaux;
- être entraîneurs professionnels membres de Patinage Canada;
- être titulaires d'un certificat de secourisme valide;

- s'inscrire en personne et présenter leur carte d'entraîneur professionnel membre de Patinage Canada qui comprend leur photo.

NOUVEAUX ENTRAÎNEURS : Les nouveaux entraîneurs professionnels qui ne satisfont pas aux critères d'accréditation ci-dessus disposeront de trois ans pour obtenir leur certification du programme EIPSEP ou au niveau 2 du PNCE et de quatre ans pour obtenir leur certification au niveau 3, et ce à partir de la date à laquelle ils s'inscriront comme entraîneurs professionnels membres de Patinage Canada.

Deux entraîneurs par athlète seront accrédités. Deux personnes seulement, choisies par le patineur, la patineuse ou le couple, seront admises au niveau de la glace.

SYSTÈME DE NOTATION

Le système de calcul de points cumulatifs (CPC) est utilisé pour les épreuves de catégories pré-novice, novice, junior et senior.

MUSIQUE

La musique utilisée doit relever du domaine public ou des sociétés possédant les droits d'exécution.

Les concurrents qui font composer en tout ou en partie de la musique spécialement pour leur programme doivent se charger d'obtenir du compositeur ou de la compositrice l'autorisation écrite d'utiliser cette musique à la radio ou à la télévision ou d'obtenir l'autorisation voulue des sociétés possédant les droits d'exécution.

Renseignements pour les concurrents de danse Pré-Novice et Novice: La musique de danse imposée de l'ISU, qui doit être utilisée pour toutes les séances d'entraînement et les épreuves, est la version révisée de 2001 produite par l'ISU.

Exigences concernant la musique

Chaque concurrent ou équipe doit fournir deux CD au moment de son inscription – un pour la compétition, marqué « bande maîtresse », et l'autre marqué « copie ».

Normes pour les CD

- (1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
- (2) Le début de la musique doit être enregistré à moins de deux secondes de l'amorce du CD.
- (3) Le nom du concurrent, de la concurrente ou de l'équipe suivi de la catégorie, du type de programme – court ou libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.
- (4) Chaque CD doit être présenté dans son coffret de plastique et les patineurs ou équipes doivent y indiquer clairement leur nom, catégorie, type de programme – court ou libre, et la durée totale de la musique.

Rotation de la Musique et des séances d'entraînement

Les séances d'entraînement se dérouleront sans musique.

PRIX

Des médailles standard des championnats de section de Patinage Canada seront décernées aux trois meilleurs concurrents de chaque épreuve. Si seulement deux concurrents participent à l'épreuve, ils recevront tous deux une médaille. Si un seul concurrent est inscrit à l'épreuve, il fera une démonstration, mais n'aura pas de médaille. Vous pourrez obtenir une copie de l'horaire de la remise des médailles au moment de l'inscription.

HÉBERGEMENT

Veuillez-vous référer au site Internet de Patinage Québec à www.patinage.qc.ca sous la rubrique « Compétitions » et ensuite « Compétitions provinciales » pour toutes réservations.

ACCIDENTS ET RESPONSABILITÉ

Patinage Canada, Patinage Québec, le CPA Sherbrooke et l'équipe bénévole n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures que pourraient subir les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation à ces championnats, tous les concurrents et leurs parents ou tuteurs sont réputés avoir accepté d'assumer la responsabilité de toute blessure ou de tout dommage à la personne ou à la propriété du concurrent ou de la concurrente par suite, à cause ou en raison de la tenue et de l'organisation de la compétition, et de renoncer à toute réclamation contre les officiels, l'association, la section, Patinage Canada et l'équipe bénévole ou leurs représentants; leur inscription n'étant acceptée qu'à cette condition

AUTRES RENSEIGNEMENTS

Politique sur les appareils-photos et les caméras

La photographie au flash est interdite. Patinage Canada vous demande de ne pas utiliser d'appareils photo, de caméras ou d'équipement vidéo durant les compétitions organisées par Patinage Canada afin d'assurer la sécurité des concurrents.

L'entreprise de vidéographie HFT Communications sera sur place. Les commandes vidéo seront prises directement sur le site de la compétition.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES BILLETS

ENTRÉE :	12 ans et plus : 10 \$ par jour	PASSEPORT :	25 \$ pour trois jours
	6 à 11 ans : 5 \$ par jour		
	5 ans et moins : gratuit		

Lors de l'accréditation, seul le concurrent recevra un laissez-passer pour le week-end. Si le patineur perd son laissez-passer, il devra s'en procurer un autre au coût de 15 \$.

Les entraîneurs certifiés selon les exigences et membres de Patinage Canada seront admis gratuitement sur présentation de la carte photo (obligatoire). Ils doivent l'avoir autour du cou en tout temps.

INSCRIPTION EN LIGNE

Mise à jour en ligne du profil des patineurs

Au moment de l'inscription aux championnats de section et autres compétitions de niveau supérieur, les athlètes doivent mettre à jour en ligne leur « profil personnel » (Connexion des membres dans le site Web de Patinage Canada).

Veillez prendre note que tous les patineurs exemptés doivent également remplir cette section.

CETTE ANNONCE PEUT FAIRE L'OBJET DE MODIFICATIONS.

Tout règlement ou communication que l'ISU a publié durant l'été pourrait entraîner des modifications à l'annonce des Championnats de section.